



Déclaration du SNUipp-FSU lors du Conseil supérieur de l'éducation du 15 mai 2018

« *L'école de la confiance ça signifie beaucoup de choses ça signifie tout d'abord la confiance du ministre dans les acteurs du système et évidemment particulièrement aux professeurs de France* ». Quelques mois plus tard les faits viennent, c'est le moins qu'on puisse dire, nuancer la déclaration du ministre de l'Éducation nationale lors de sa conférence de presse de rentrée.

Alors que le contenu des activités pédagogiques complémentaires est discuté, notamment à travers la réappropriation de ce temps au profit de toute l'école, leur cadre laissait encore jusqu'à maintenant la main aux équipes pédagogiques sur leur contenu et leur conduite. Un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco) adressé aux recteurs et IEN demande dorénavant que « *ces heures soient entièrement consacrées à soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles* », une heure qui devra dorénavant être « *dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture* ». C'est les APC au secours de PIRLS... Des heures de soutien donc qui laissent de côté les actions mises en place en lien avec les projets d'école voire au service du dialogue avec les familles, et qui pouvaient concerner l'ensemble des élèves. Le ministère va même jusqu'à décider de l'organisation pédagogique puisqu'il s'agira de les conduire « *sous forme d'ateliers ou de club lecture* ». Qui peut penser que les enseignants ont attendu cette lettre pour « *développer chez les élèves le goût de lire et encourager leurs capacités de lecture à voix haute* » ? Un signe manifeste de la confiance faite aux enseignants par le ministère...

Nous avons aussi découvert que les animations pédagogiques seraient donc l'alpha et l'oméga de la formation continue des enseignants. L'exigence du métier ne peut se satisfaire de 18 heures d'animations pédagogiques ; là aussi c'est la confiance totale : exit la possibilité de construction de ses contenus et du

choix des équipes et des enseignants car l'année prochaine ce sera français et mathématiques ou mathématiques et français, l'ordre n'ayant pas encore été décidé par le ministre. Un petit « chouïa » de confiance ou une fenêtre qu'on avait oublié de fermer ?

Quatre notes de service, un guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" publiés le 26 avril sont venus, cerise sur le gâteau, finaliser le tableau d'une bien curieuse « école de la confiance ». Alors que les enseignants des écoles primaires travaillent depuis deux ans pour l'élémentaire, trois ans pour la maternelle, à la mise en œuvre des nouveaux programmes, ces documents viennent donner des directives parfois en contradiction avec ces textes de référence. Alors que les questions de réussite scolaire se posent avec acuité à toute la communauté éducative et en premier lieu au ministre, celui-ci fait le choix de la polémique : laisser entendre qu'on ne fait plus de dictée ou de calcul mental et que les difficultés de lecture de nos élèves se résoudraient avec une seule méthode : la syllabique.

Faire peser la responsabilité sur les seuls enseignants et leurs méthodes évite de se poser la question d'une école primaire sous-investie et de la nécessité de politiques publiques fortes autour de l'école et résume la priorité au primaire à un choix de manuels et une série de recommandations injonctives.

Il occulte ainsi de manière délibérée l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et l'indispensable formation des enseignants et l'appui qu'elle constitue dans le renouvellement des pratiques assis sur les travaux de toute la recherche.

Les textes parus au B.O du 26 avril 2018 ne répondent pas à l'enjeu d'améliorer les mauvais résultats des élèves français soulignés par les évaluations internationales récentes, avec notamment des résultats qui restent fortement corrélés à l'origine sociale des élèves. Le caractère inédit d'une telle démarche est inquiétant quant à la conception du métier d'enseignant et du respect de la professionnalité de ces derniers.

Avec ce guide au statut ambigu, le ministère se positionne clairement en faveur d'une seule méthode et dément la confiance

affichée envers les enseignants. Ce texte traduit une méconnaissance de la vie de la classe, nie l'expertise professionnelle des enseignantes et enseignants et ne va pas dans le sens de la réduction des inégalités.

Quel est alors le but de ces textes ?

- Remettre insidieusement en cause les programmes de 2015 et 2016, élaborés dans une large concertation et que les enseignants viennent à peine de s'approprier ?
- Mettre les enseignants au pas et leur interdire l'exercice de leur liberté pédagogique ? Nier leur professionnalité et leur capacité à construire les apprentissages dans le respect des besoins de leurs élèves ?

On est loin de l'école de la confiance, formule qu'affectionne pourtant le ministre. Comment lire autre chose que du mépris quand il va jusqu'à conseiller aux enseignants de « se promener dans les rangs pendant les activités des élèves » ou lorsqu'il laisse entendre que la liberté pédagogique, ce serait l'anarchie ?

Une école de la confiance », avait dit le ministre, où « on libère les énergies ». Or, par-delà les discours, les actes penchent plutôt aujourd'hui pour le retour d'une école de l'injonction, où les énergies sont bridées et détournées de la réussite scolaire et de la lutte contre les inégalités. La confiance nécessaire entre la nation et ses enseignants passe par des conditions de scolarisation des élèves, qui ne s'arrêtent pas au dédoublement des classes des CP et CE1 de l'éducation prioritaire et qui permettent réellement la réussite de tous et la démocratisation de l'école. Cela suppose, comme le font les pays d'égalité économique dont le système est moins inégalitaire que le nôtre des investissements à hauteur des enjeux.

Paris, 115 mai 2018.